

Gestion de la Paie – Paramétrage

Formation destinée aux

La formation est dédiée aux collaborateurs qui réalise le paramétrage de SAGE PAIE.

Les collaborateurs seront formés à l'administration du logiciel, de manière à pouvoir :

- Paramétrer SAGE PAIE
- Déverser les nouveautés légales dans son dossier

Objectif(s)

- ✓ Être autonome sur le paramétrage de son logiciel

Durée

1 Journée soit une durée de 7h

Pré requis

Maîtriser les fonctionnalités de SAGE PAIE

Tarif

Nous contacter

Comment se déroule la formation

La formation se déroule en alternance sur les principes et méthodes de base de la paie, et son application sur le logiciel de paie SAGE.

Avec des exercices pratiques les stagiaires réaliseront sur ce logiciel toutes les opérations nécessaires à la mise en application de leurs acquis théoriques personnels.

Une validation des acquis personnels sera réalisée à travers un questionnement oral, des exercices pratiques et des exercices de mise en situation des stagiaires en situation réelle

Il sera remis à la fin du stage une attestation de formation au(x) stagiaire(s) ainsi qu'un questionnaire de satisfaction

Contenu de la formation

Les fonctionnalités approfondies de SAGE PAIE seront abordées afin de savoir :

- Créer un paramétrage pour la mutuelle/prévoyance suivant le choix du salarié
- Créer une nouvelle rubrique de paie avec ses incidences
- Créer une constante de plusieurs type dans le but de créer un calcul automatisé
- Saisir rapidement mes variables de paie
- Créer un modèle de bulletin type pour correspondre à un collègue de salarié
- Connaître les règles primordiales lors de la réalisation d'un paramétrage
- Récupérer/Déverser et comprendre un Plan de Paie SAGE (PPS) (exemple : début d'année)

Modalités et délai d'accès

Notre service planning prendra contact avec vous pour fixer la date de formation dans un délai de 5 jours ouvrés à réception de votre commande.

Accessibilité pour les personnes en situation d'handicap (contact référent Mercuria dédié : adm@mercuria.fr)

Mise à jour le 03/05/2022